ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
OFFICE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COMMUNICATION

Deux « Bourses à l'écriture » mises au concours pour 2017

Le soutien aux auteur-e-s neuchâtelois-e-s fait partie de la politique d'encouragement à la création artistique menée par le Canton de Neuchâtel. Afin de marquer son soutien à la création littéraire, l'État met au concours deux « Bourses à l'écriture » dotées respectivement de 10'000 francs et 5'000 francs. Ces appuis viennent compléter les soutiens réguliers à l'édition d'œuvres littéraires proposés deux fois par an par la sous-commission littéraire rattachée au service de la culture.

Par un soutien financier direct, l'État entend favoriser l'activité créatrice des écrivaines et écrivains neuchâtelois qui se trouvent dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive dans leur travail.

La première bourse, dotée d'un montant de 10'000 francs, est destinée à un-e auteur-e confirmé-e alors que la seconde bourse, dotée d'un montant de 5'000 francs pourra être attribuée à un-e auteur-e émergent-e.

Conditions de participation

Pour prétendre à ces bourses, les personnes doivent être engagées dans un projet d'écriture et se prévaloir d'au moins une publication antérieure. En outre, elles doivent être établies et exercer leur activité dans le canton de Neuchâtel depuis cinq ans au minimum.

Les projets qui s'inscrivent dans les domaines suivants seront pris en considération : roman et autre type de récit, essai, poésie et théâtre. L'auto édition ou l'édition à compte d'auteur ne seront pas pris en compte.

Un jury d'experts présidera au choix des lauréats. Il est composé de représentants du milieu du livre et du monde académique. Il se réunira à la fin du mois de mai pour examiner les dossiers qui seront adressés au service de la culture (www.ne.ch/culture).

- **Les dossiers de candidature sont à adresser au service de la culture jusqu'au 20 avril 2017 par le biais du site Internet www.ne.ch/culture**

Pour de plus amples informations:
Zsuzsanna Béri, cheffe du service de la culture, tél. 032 889 69 08.

Neuchâtel, le 3 février 2017